

Les conditions du lancement d'une initiative

C'est en été qu'on présente la mode d'hiver : les fourrures au temps des canicules. En politique de même, c'est en été que se préparent les campagnes d'hiver.

La votation populaire la plus importante de la saison froide portera sur la suppression du contrôle des loyers. Nous en avons souvent parlé ici.

Nous avons, dans D.P., fait la remarque suivante : la votation se présentera de manière équivoque. En effet, la question sera posée sous la forme du « peu ». C'est une colle très connue. En français, elle a même les honneurs d'une règle grammaticale, concernant l'accord des participes passés. Peu, selon qu'il signifie une quantité suffisante, si petite soit-elle, ou insuffisante parce que trop petite, entraîne (1er cas) ou n'entraîne pas (2e cas) l'accord. Donc, l'on va demander au peuple suisse comment il accorde orthographiquement la phrase suivante : Acceptez-vous le peu de protection qui vous est offert par l'additif constitutionnel sur le prix des loyers ?

(Pour nous, c'est trop peu et nous n'« accordons » pas...)

Bref, la question étant tortueusement posée, nous avons suggéré qu'une initiative fût lancée pour que le peuple puisse se prononcer sur un texte clair. Où en est la question ?

Trois candidats

Entrent en lice de compte pour le lancement d'une initiative trois candidats qui sont plus ou moins inscrits :

- le parti socialiste. La question a été soumise à son comité directeur par la section du Locle soutenue par d'autres sections romandes. La réponse de ce comité n'est pas encore connue, que l'on sache.
- le parti du travail. Il a déjà, lui, pris position et décidé en principe le lancement d'une initiative en demandant soutien et appui, dans le cadre d'un grand rassemblement populaire, à toutes les associations syndicales, politiques et autres groupements à but social.
- le Mouvement populaire des familles.

Deux possibilités

Il serait regrettable que l'initiative fût lancée par le parti du travail. Certes, il a le droit de jouer des ressources de nos institutions à sa convenance. Mais une initiative, contrairement à d'autres prises de position politique, doit être placée avant tout sous le signe de l'efficacité. Une initiative comme un référendum, c'est une sorte de recours, un appel au peuple, qui juge en dernier ressort. Après quoi, la cause est entendue. Il ne peut pas y avoir d'initiative « pour la galerie ». Il n'y a pas à chercher même un succès d'estime. Une initiative est à gagner, jamais à perdre. Or, si le parti du travail marque une initiative fédérale de son sceau, la cause, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'objet soumis au peuple, est d'emblée compromise,

quand on connaît les actuelles réactions du peuple suisse.

Il ne resterait donc que deux possibilités.

Un petit mouvement, enraciné surtout en Romandie, comme le M.P.F., peut hésiter à partir en guerre à l'échelle nationale. La récolte des signatures, c'est le plus facile. Sans grands frais, si l'on peut compter sur des militants dévoués, on trouve facilement 50 000 signatures. Mais défendre une initiative devant le peuple, assumer les frais d'une campagne représente une dépense de plusieurs centaines de milliers de francs. On comprendra les scrupules et l'hésitation honnête d'un mouvement qui sait qu'il ne pourra pas financer une telle campagne.

Mais nous pensons qu'une association a le droit, sur un sujet qui l'intéresse au premier chef, de poser une question pour obliger les autres mouvements plus puissants à prendre publiquement position. Une des raisons d'être du maintien à un chiffre bas (50 000) du nombre minimum de signatures exigé pour le lancement d'une initiative, c'est de permettre à des groupements numériquement faibles d'obliger les puissants à sortir du bois ; d'être, politiquement, des réactifs.

La deuxième possibilité serait que le parti socialiste et l'Union syndicale décident et de lancer l'initiative et de la soutenir jusqu'au bout au moment du scrutin en assurant les frais importants de la propagande.

Rappels annexes

- Il est évident qu'en aucun cas on ne pourrait prétendre que le contrôle généralisé des loyers, s'il était introduit dans certains cantons, serait une solution au problème du logement. Il ne peut s'agir que d'un correctif justifié tant qu'est faussée la loi de l'offre et de la demande.
- Les mesures encore inconnues, mais en cours de préparation, que va prendre la Confédération pour encourager la construction ne sauraient être considérées comme une monnaie d'échange pour la démobilitation du contrôle. Il faut compter six à huit années avant qu'une politique d'intervention active dans la construction fasse sentir pleinement ses effets. De surcroît, à cause des restrictions de crédit, 1965 sera une année de faible construction. La suppression du contrôle des loyers doit donc suivre la réalisation complète des programmes d'aide à la construction et non pas la précéder.
- Comme il y a distorsion entre le coût de la vie et la construction, qui augmente beaucoup plus rapidement que la moyenne des prix, les interventions seront toujours d'une efficacité très partielle, comme on le voit dans de nombreuses villes romandes, tant que l'attaque n'aura pas porté aussi sur la spéculation foncière, et tant qu'on n'aura pas sérieusement cherché l'industrialisation des méthodes de construction.

La recherche dans l'industrie horlogère

Il y a plusieurs années déjà que le professeur Rieben, lorsqu'il voulait démontrer la nécessité pour la Suisse de s'adapter à une concurrence européenne et mondiale, lorsqu'il était un des premiers à secouer le contentement que procurait une prospérité qui semblait couler de source, il y a plusieurs années donc qu'il aimait à prendre l'exemple de l'horlogerie et de l'électronique. L'électronique aurait pu être une production adaptée à nos habitudes de travail, de précision, une industrie de finition,

légère. Mais nous avons manqué le coche faute d'avoir su à temps investir dans la recherche. Et de citer les chiffres comparatifs de Philipps et de l'industrie américaine.

C'était il y a cinq ou six ans, ces héroïques propos. Nous les pensions démodés. Nous imaginions que l'industrie horlogère rattrapait son retard, multipliait les efforts pour explorer des domaines nouveaux. Or, la presse vient de nous apprendre qu'elle ne consacre aujourd'hui encore que le 1 % de son chiffre d'affaires à la recherche, alors que les industries de pointe y investissent de 5 à 10 %, voire 15 %. Malgré tous les slogans : croire et cocarde, on mesure à ce seul chiffre la difficulté de la Suisse à prendre le tournant du XXe siècle.

Bi-mensuel romand
N° 17 13 août 1964

Rédacteur responsable : André Gavillet

Abonnement : 20 numéros 12 francs

Le numéro : 70 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Marx Lévy

Pierre Liniger

C.-F. Pochon

La condition du professeur d'Université M. Pierre Lalive en donne courageusement une description terre à terre

De l'usage du dictaphone

Avec une sous-commission communale de gestion, nous entendions un chef de service.

Convaincu de son importance de chef, il nous expliquait avec une gravité bureaucratique l'usage du dictaphone. Autrefois, disait-il, j'appelais ma secrétaire, je commençais à dicter, le téléphone, interruption, je reprenais le fil de ma lettre, nouveau téléphone, interruption. Mon propre travail était perturbé, la dactylo chaque jour était inoccupée pendant une demi-heure. Aujourd'hui, je dicte à l'enregistreur sans être bousculé, et la dactylo transcrit directement mon texte sans qu'une minute soit perdue. L'économie de temps amortit plusieurs fois le coût de l'appareil. Ainsi parlait le chef de service, persuadé que son temps était précieux, raison pour laquelle on mettait un secrétariat à sa disposition, et que le temps d'une dactylo avait aussi son prix, raison pour laquelle on achetait des machines qui multipliaient son rendement.

Écoutons maintenant M. Pierre Lalive, professeur de droit civil à la Faculté de droit de Genève (« Les parents pauvres ou Considérations terre à terre sur nos universités. »)

« On parle beaucoup de contacts entre professeurs et étudiants, d'un meilleur encadrement des étudiants, de rencontres inter-facultés, d'accueil des nouveaux étudiants, etc. On aimerait savoir où les promoteurs de ces mesures, indéniablement utiles, comptent **situer** leur réalisation. A l'heure actuelle, nos facultés n'ont pas de « centres » où professeurs et étudiants pourraient se rencontrer et discuter ; encore moins ont-elles de salles de professeurs. Les professeurs n'ont pas de bureaux personnels. Veulent-ils travailler ? Qu'ils fassent du coude à coude dans les bibliothèques... s'ils y trouvent de la place. Doivent-ils recevoir un étudiant ou un collègue étranger ? Qu'ils aillent à la brasserie du coin !

La plupart des chefs de service, voire des sous-chefs, d'une administration quelconque, cantonale ou municipale — pour ne pas parler de l'économie privée — reçoivent aujourd'hui dans **leur** bureau, dans un local convenablement meublé, muni bien entendu du téléphone et de tous les accessoires modernes. Dans nos universités, les doyens eux-mêmes ont rarement un bureau, et s'ils en ont un (depuis combien de temps ?), c'est, trop souvent, un local à peine décent, commun à plusieurs personnes, et démuné du téléphone. » (p. 21).

Un non-sens économique

Une des faiblesses de l'enseignement à tous les degrés, c'est que l'on ignore dans le public et chez les enseignants eux-mêmes que cette discipline est soumise, elle aussi, à des critères de rendement, en fonction de ses exigences propres (par exemple : amener le plus fort contingent possible d'étudiants à tel niveau de connaissances) mais aussi en fonction de critères économiques. Nous avons écrit, dans D.P., une demi-colonne pour montrer que le rattrapage scolaire permettait, du seul point de vue de la rentabilité, de payer un maître à plein temps à partir du moment où il « économisait » huit à dix échecs. Ces quelques lignes ont eu un surprenant écho. En ce domaine, le calcul économique est insolite.

De même, il tombe sous le sens de n'importe quel administrateur que plus la qualification d'un travailleur est élevée, plus l'organisation du travail doit lui permettre de faire valoir ses dons à l'état pur en le déchargeant des besognes qui n'exigent que

des talents ordinaires. Un ingénieur n'a pas à faire le travail d'un manoeuvre. Un professeur d'université n'a pas à faire le travail d'une dactylographe. Or, écoutons encore M. Lalive, nous recevant pour quelques confidences, non dans son bureau-ministre, mais à la brasserie du coin.

« L'an dernier, par exemple, nous avons réussi à faire ronéotyper une bibliographie d'une page — il est vrai après plusieurs semaines de démarches et une lettre personnelle au recteur ! Malgré la légitime fierté qu'inspire ce tour de force, nous ne sommes pas sûr d'avoir envie de recommencer. » (p. 18) A-t-on calculé ce que coûte, notamment en dépenses personnelles et familiales, la formation d'un professeur d'université ? C'est un exceptionnel investissement. Pourquoi lui imposer alors un tel gaspillage de temps ? Achète-t-on une Cadillac pour voiturier des matériaux sur un chantier ? Qu'on n' imagine pas l'humeur de M. Lalive atrabilaire et grincheuse. En 1959, l'Organisation européenne de coopération économique a publié un rapport sur la situation du personnel scientifique et technique dans les divers pays membres. Trop peu de publicité fut donnée à ce rapport. On y lit (et c'est combien plus vrai pour les professeurs des facultés morales) :

« Nous avons constaté avec surprise que dans bien des cas, les professeurs ne disposent pas de personnel de secrétariat si ce n'est à leurs propres frais. La perte de temps qui en résulte pour des hommes hautement qualifiés doit être au total énorme. »

Il est tout de même plaisant de penser que le professeur de sciences politiques et économiques chargé d'enseigner la technique des rouages du monde contemporain ne connaît, pour l'augmentation de sa productivité par rapport à ses prédécesseurs, que le passage de la plume d'oie à la plume-réservoir.

Une université indépendante ou néo-capitaliste

M. Lalive démontre que l'Université ne peut pas éluder ces problèmes pour trois raisons :

1. parce que la poussée simultanée de la croissance démographique et de la démocratisation des études va entraîner une augmentation du nombre des étudiants, qui doublera en dix ans ;
2. parce que l'Université devra réviser ses méthodes d'enseignement et de travail (et nous ouvrirons prochainement ce dossier dans nos colonnes) ;
3. parce que les professeurs d'Université sont aujourd'hui surchargés, un horaire de six ou sept heures étant généralement requis pour donner droit au « traitement complet ». (En France, trois heures de soixante minutes, aux Pays-Bas, deux heures, etc.). Précisons qu'une heure de cours exige souvent une dizaine d'heures de préparation.

Or, un professeur doit en plus de son enseignement, assumer un lourd cahier des charges : examens, administration universitaire, commissions universitaires, charges permanentes ou temporaires comme celle de doyen, contact avec les étudiants, direction de thèses, etc. Mais surtout, il est indispensable qu'il puisse se consacrer à la recherche, faire avancer sa propre discipline, contribuer au rayonnement de son université et de son pays. Or, dans les sciences « morales », enseignement universitaire et recherche sont étroitement liés.

Cette réforme inéluctable sera extrêmement coûteuse. On peut, parce qu'il est frappant et incontestable, s'en tenir au chiffre de M. Kneschaurek : 1 milliard pour nos Universités.

Mais alors qu'on agisse, et pas à la retraite. Et ici, qu'on nous permette de prolonger les réflexions de M. Lalive.

Ou bien on assure à l'Université, en allégeant le travail des professeurs, en améliorant les traitements, en dotant les facultés d'un équipement de travail moderne, en créant des postes d'assistants, etc., on assure à l'Université son indépendance et les conditions d'un travail efficace.

Ou bien on fait « quelque chose » (comme dit le Conseil fédéral), mais à moitié. Alors les salaires

de l'industrie privée continueront à être plus alléchants que les traitements offerts aux chercheurs et aux enseignants universitaires, ce qui signifie que le privé pourra, en tout temps, s'efforcer d'attirer, pour son profit exclusif, les plus doués des universitaires : il lui sera facile de mettre le prix. Ou plus couramment le privé pourra multiplier les cadeaux. Quelques industries riches paieront ici un assistant, là un laboratoire ou l'équipement d'un institut, ou inviteront un professeur à donner une conférence ou des cours de cadres très somptueusement rétribués, ou offriront à une bibliothèque un fonds de livres coûteux, ou ouvriront de cas en cas les portes d'un conseil d'administration. Ce n'est pas que de tels cadeaux soient une manière d'acheter l'indépendance intellectuelle des enseignants. Mais l'Université ne doit pas être placée dans une situation de remerciements envers les mécènes de la prospérité. Dans une société en expansion, certains services publics sont devenus parents pauvres, alors que tous les secteurs qui s'adaptent facilement à l'évolution économique s'enrichissaient d'autant et renforçaient leur emprise sur la vie du pays.

Il s'avère nécessaire de doter l'Université non seulement pour qu'elle puisse faire du bon travail, mais aussi pour assurer sa totale indépendance. Dans notre société dite d'abondance, c'est une question primordiale.

Et pour gagner une telle bataille, il faut avoir le courage de décrire les situations de fait. On croyait les universitaires fort bien vêtus d'un nimbe intellectuel. M. Lalive, naïvement, a osé dire que ce nimbe ne tenait pas chaud. Le roi est tout nu ! C'est une vérité choquante. A faire rougir. Non les pudiques, mais les politiques.

Le rôle de Max Weber

Lors de la discussion du programme intitulé abusivement « lutte contre le renchérissement », le rôle du conseiller national socialiste Max Weber fut déterminant pour entraîner le vote quasi unanime du groupe socialiste. Son influence fut importante lors des délibérations du Conseil national comme président de la commission et rapporteur de langue allemande.

Sa responsabilité ainsi engagée, Max Weber a été particulièrement sensible aux graves conséquences des mesures anti-surchauffe sur la construction d'immeubles locatifs. Le 3 juin, il s'est vu contraint d'interpeller le Conseil fédéral sur cette question, ce qui a permis à un de ses adversaires, l'indépendant Werner Schmid, d'intituler un petit article vachard : « Le professeur Max Weber s'interpelle lui-même. »

L'autorité de Max Weber est peu contestée. Elle est fondée sur sa grande compétence économique. On peut regretter qu'il n'ait pas poussé ses recherches et sa curiosité scientifique vers les problèmes essentiels aujourd'hui de la planification démocratique. Mais, comme le fait remarquer l'« Arbeiterwort » de juillet 1964, il rendrait un grand service à l'ensemble des travailleurs en retirant son appui au programme du Conseil fédéral — qui, de toute façon, risque de mourir de sa belle mort au bout d'une année — pour défendre la politique suivante :

1. Contre-programme à court terme du mouvement syndical et de la gauche ;
2. Mise en place par la Confédération des équipes de recherches (économistes, statisticiens) capables, à l'exemple de la France, de rassembler toutes les données nécessaires à l'élaboration d'une politique conjoncturelle à moyen terme ;
3. Mise au travail par l'Union syndicale et les associations politiques ou économiques de gauche d'une équipe d'économistes chargés, parallèlement au travail officiel, de tenir à jour les dossiers des options économiques que nous ne pouvons pas longtemps encore éluder.

C'est un programme minimum : dans l'immédiat, combattre l'inacceptable et préparer les échéances plus lointaines.

Vacances vives ou le temps libre contre la liberté

Invisible

On disparaît sans être signalé. Les convocations ne suivent pas : d'ailleurs, les convoqueurs ont aussi besoin de vacances. Le téléphone sonne vide : d'ailleurs les téléphonateurs eux aussi font vacances-jouissance. Effacé. Dans les romans du XIXe siècle, pour obtenir l'incognito, il fallait un attirail de moustaches, de perruques, de postiches, d'uniformes, de faux papiers. Aujourd'hui, plus besoin de tout ce bazar. Vous mettez vos lunettes noires ; vous prenez « une musette, une chemisette, cinq à six chaussettes » et vous partez en vacances. Vous ouvrez une parenthèse dans votre vie ; vous tournez le chaton de l'anneau magique : vous connaissez la condition divine d'être un homme invisible.

Gloria

Ceux qui discutent sur les vacances et la condition du travail émettent quelques grosses vérités et quelques fortes banalités qui se calibrent à peu près ainsi : l'homme n'est plus esclave du travail - le travailleur n'est plus une simple force productrice qui ne cesse de travailler que pour manger, dormir et parfois se reproduire en prenant sur son sommeil ou sur la sieste du jour du Seigneur. Il a ses heures de disponibilité, privilège exclusif, jadis, des rentiers (et de quelques méridionaux). Le règne de l'homme libre commence... etc., etc. Tout cela est très exact. Mais il est vrai aussi que les vacances sont en train de tuer la liberté.

D'abord le minimum

Nous n'allons pas certes emboucher la trompette de ceux qui trouvent que, dans ce pays d'arrachepied, on ne travaille pas assez. Pour des milliers de travailleurs, les vacances sont réduites, sauf dans quelques cantons, au minimum légal : deux semaines, alors que la quatrième semaine de vacances se généralise en France et qu'elle est un fait en Suède.

Il est clair aussi que les vacances ne sont qu'un aspect de la réduction du travail. L'introduction généralisée de la semaine anglaise peut apporter une détente tout aussi profitable. Or, sur le plan de la diminution de la durée hebdomadaire de travail, la Suisse avance, dans le peloton européen, lentement.

Il serait souhaitable encore d'obtenir une diminution des jours de travail en fonction de l'âge. Nécessaire aussi de résoudre le problème du pécule de vacances, si l'on ne veut pas que beaucoup de travailleurs fassent, pendant une partie de leur temps libre, du « travail noir ». Que sont les vacances des familles nombreuses ?

Bref, il reste beaucoup d'efforts à faire dans la ligne adoptée jusqu'ici pour que l'on puisse prétendre avoir obtenu le minimum de détente et de loisirs qu'exige le rythme de la vie moderne.

Ces précisions et ces nuances étant données pour qu'il n'y ait pas de malentendu, il faut répéter : les vacances sont en train de tuer la liberté. Pourquoi ?

Rupture

Les vacances sont une rupture totale. C'est leur bienfait, nous l'avons dit. Conséquemment, tout ce qui est à faire se reporte sur le reste de l'année. Certes, à part quelques professions indépendantes, le travail ne s'accumule pas en l'absence du vacancier. Il n'a pas à rattraper le temps perdu en évasion. Mais toutes les activités annexes ont été, elles, reportées au delà des mois creux.

Les séances politiques, les assemblées générales, les comités, tout cela s'entasse en automne, au premier printemps. Voyez les ordres du jour des

conseils communaux à la veille des vacances, on déblaie à tour de bras.

Mais les activités culturelles elles aussi sont multipliées à la même période. Les concerts, les saisons lyrique ou théâtrale, les films les meilleurs, les spectacles T.V. dignes d'intérêt ; le sport concentre encore sur la même période ses compétitions les plus spectaculaires.

Ainsi, dans le temps ordinaire de sa vie, l'homme contemporain se voit dévorer par un travail soutenu, par des déplacements urbains longs et pénibles, solliciter par des divertissements rapprochés, impérieux, souvent intéressants. Où est sa liberté créatrice ?

Un pouvoir de contestation

Ce n'est pas la qualité des loisirs et des « distractions » que nous voulons discuter. Que chacun jouisse de ce qui lui fait du bien. Mais ce qui est inquiétant, c'est que la démocratie n'y trouve plus son compte. Nous l'avons dit dès notre premier numéro et répété, la démocratie, par principe, c'est une activité d'amateurs : sur des sujets politiques qui ne sont pas notre spécialité, pour lesquels nous ne sommes pas qualifiés professionnellement, nous devons nous faire une opinion, agir. Mais où trouver le temps ?

Demandez aux secrétaires de partis politiques de mener en juin (sans parler de juillet ou d'août) une campagne politique. Ils vous riront au nez. Mais même dans la bonne saison politique, les salles sont dégarnies. Nous avons des loisirs, nous avons des vacances : mais nous n'avons plus le temps de rien faire. Quand le capitalisme aura mieux compris cela, il enverra pour six semaines les travailleurs au vert, à l'eau, à la neige. Alors, définitivement, il n'y aura plus de possibilité de former avec des citoyens un quelconque pouvoir de contestation. Le même soleil qui bronze les épidermes fera mûrir sans orage les fruits du régime.

Mais il n'y a pas que les activités politiques qui soient en jeu.

Pour des congés sélectifs

Quand sera obtenu, en loisirs, ce que l'on peut appeler le minimum santé, il faudra, il faut dès maintenant, travailler pour obtenir des congés sélectifs. Au congé rupture, au congé homme invisible, au congé évasion, détente, doit être opposé le congé qui n'est qu'une interruption du travail ordinaire afin qu'il soit possible de se livrer à une autre activité désintéressée. Au congé des vacances, il faut opposer le congé de l'amateur. Au congé du consommateur, le congé du créateur.

Quelques exemples :

On commence à organiser à plus grande échelle les cours de perfectionnement professionnel ou de formation générale. On crée des gymnases du soir, des technicums du soir. Mais quand on lit le programme du gymnase du soir de Bâle, par exemple, quand on mesure les exigences d'un technicum et qu'on se dit que c'est au terme d'une journée de travail qu'un tel effort intellectuel est exigé, on admet sans trop de peine que ceux qui s'imposent un tel effort méritent d'être encouragés par un allègement de leur travail ordinaire.

Autre exemple : nous avons présenté, dans les colonnes de D. P., le Centre d'éducation ouvrière de Lausanne. Sa réussite dépend du dévouement de son animateur. Et pour un tel travail, il faut qu'il accepte de sacrifier une bonne part de ses loisirs. Pourquoi ne pas encourager de telles activités en accordant quelques heures de loisirs payés ?

Et les possibilités de faire des stages à l'étranger, même si le rendement économique du travailleur n'était pas directement amélioré, et les échanges entre travailleurs occupant dans la même entreprise des postes différents, et les échanges interprofessionnels.

Et surtout, il faudrait généraliser le congé qui permettrait, dans beaucoup de professions, de se livrer à un travail de recherches personnelles, comme c'est le cas dans certains métiers où l'on « détache » un chercheur pour qu'il puisse mener à chef un

travail qu'il ne pourrait pas faire aboutir même en prenant sur ses soirées.

Il y aurait certes des fuites, de la dispersion et un certain coulage ; mais on pourrait de la sorte libérer un magnifique potentiel d'énergie créatrice.

Nouvelles perspectives syndicales

On objectera mille choses. D'abord, dira-t-on, c'est compliqué ; que lorsque les loisirs ordinaires seront augmentés, chacun aura le temps de faire ce qu'il désire sans faveurs supplémentaires ; qu'on ne va pas tomber dans le dirigisme ou le paternalisme en matière de congés payés ; qu'il serait faux d'accorder à certains des avantages qui ne soient pas liés aux prestations de travail ; que cela perturberait le rythme de production ; qu'il faudrait prévoir encore une compensation interpatronale, etc. Mais toutes ces objections sont mineures.

Certes, le système ne serait pas simple comme un règlement d'administration ; mais si l'application doit exiger de la souplesse, le principe peut être clairement défini. Chaque fois qu'une réduction de la durée du travail sera en discussion lors du renouvellement d'une convention collective, il conviendra de réserver globalement un certain pourcentage d'heures que pourront revendiquer les travailleurs ou les employés qui se consacrent à des activités sociales ou culturelles dignes d'être encouragées. Naturellement, ce qu'on pourrait appeler la caisse de réserves de congés ne pourra être gérée que paritairement. Et il y a là, pour les syndicats, un domaine nouveau à explorer ; et, sans qu'on en ait toujours pris conscience, un domaine essentiel.

Une fois obtenus les congés-ruptures, la liberté agréable de l'homme invisible, il faut conquérir les congés loisirs-travail.

Pour une deuxième politique des congés payés !

Le droit au gaspillage

Il arrive que l'éditorial soit comme une préface : la chose que l'on écrit en dernier. C'est le cas pour ce numéro 17, qui s'est fait en commentant l'actualité ou en rédigeant des textes déjà en dossier. Or, de l'ensemble se dégage, pour nous qui relisons le tout, une sorte d'unité. Nous présentons quelques portraits tirés de la galerie des parents pauvres : universitaires, musiciens, locataires, tous cousins de misère dans une société d'abondance. Finalement, c'est un des thèmes fondamentaux de toute réflexion politique contemporaine : de l'usage des richesses nouvelles, du clinquant de toute cette bijouterie, de la pauvreté, choquante en période de prospérité, des secteurs essentiels.

Du gaspillage de la consommation

C'est en général du point de vue de la consommation que l'on aborde le problème du gaspillage. Laissons les exemples, classiques mais nullement éculés ; par exemple, l'armement qui est bien le plus formidable gaspillage, la plus lugubre et gigantesque stérilisation de ressources que l'esprit humain ait jamais inventée. Laissons les forêts dévastées que représente une seule édition du « New-York Times » ; laissons ces exercices de gamme.

La discussion, lorsque les interlocuteurs entrent alors plus personnellement dans le détail, consiste en fin de compte à faire l'inventaire des poubelles des grandes villes modernes (tous les sous-alimentés que l'on pourrait nourrir avec les déchets d'une ville comme New-York), et à passer en revue les gadgets contemporains, où figurent inévitablement la pâte dentifrice à raies rouges (variante : la brosse à dents électrique) et la surmotorisation.

Et puis après ? Ou bien le gadget en est vraiment un, et il pèse comme une mouche dans la production mondiale, ou bien il s'agit des produits classiques du haut niveau de vie contemporain : le transistor,

Gaspillage (Suite de la page 3)

la T.V., la voiture, le téléphone, le frigidaire, dont l'utilité est incontestable, au point que les censeurs possèdent le plus souvent voiture, téléphone et frigidaire et s'en trouvent bien. Eux ne se sentent pas aliénés par leur confort. Pourquoi donc ? Sauraient-ils en tirer un meilleur usage ? Mais est-ce un plaisir supérieur dans l'échelle des valeurs que de rouler voiture pour éblouir sa petite amie plutôt que pour faire les musées d'Italie ? En fin de compte, on découvre cet hypocrite critère de l'aliénation : sont aveuglés par la possession des objets du luxe contemporain ceux qui doivent serrer leur budget pour les acquérir. Avec 3000 francs par mois, vous jouissez de votre confort ; à moins de 1000 francs par mois, vous êtes aliénés. Ce n'est pas avec cette tartuferie que l'on va obtenir une transformation de la société.

Du gaspillage des forces de production

En revanche, l'on est plus convaincant lorsqu'on pose le problème du point de vue de la production. Que huit gérants de banque ou de succursales de banque se coudoient stérilement dans une petite préfecture de district, que des centaines de démarcheurs pour la R.C. auto prospectent la même clientèle qui doit pourtant obligatoirement être assurée, qu'un directeur d'une société immobilière ne fasse rien d'autre que d'acheter ou revendre des terrains pour réaliser un bénéfice spéculatif, que des chercheurs soient occupés à trouver une variante de fabrication pour des produits déjà mis au point, que les publicistes, les public-relations, les bonimenteurs se multiplient, que les membres de toutes ces corporations soient bien payés parce qu'ils se greffent sur des secteurs en expansion, voilà qui deviendra sensible à ceux qui veulent un enseignement de qualité et qui connaissent la pénurie de maîtres, à ceux qui veulent une médecine de qualité et qui connaissent la pénurie de personnel infirmier ou de médecins, à ceux qui voudraient une administration de première qualité et qui constatent que les jobs privés sont plus attirants pour les plus dynamiques des employés, etc. Jamais, en démocratie, on n'obtiendra des citoyens qu'ils renoncent à leur confort. Privez les gens de voiture, ils feront contre vous la révolution. En revanche, en prenant conscience du gaspillage des forces productrices, certaines classes peuvent s'animer d'un dynamisme politique nouveau et exiger des transformations de structure.

Rationalisation et gaspillage

Il serait absurde de ne fonder la critique que sur une volonté, valable, d'efficacité et de rationalisation.

Il y a des consommations gratuites et éphémères comme un feu d'artifice : des gaspillages qui sont joie et jeu. On ne va pas obliger les gens à ne boire que lorsqu'ils ont soif.

Il y a de même un gaspillage des forces créatrices qui peut être la plus belle chose du monde. C'est vieux comme l'homme : la gargouille du moyen âge sculptée avec patience dans un recoin invisible à l'œil nu.

Et pour nous ?

On critique souvent le gaspillage d'efforts qu'entraînent les autonomies communales et les souverainetés cantonales, mais ce gaspillage est un très beau luxe, s'il est le prix de nos libertés locales. Gaspillage admirable que la recherche scientifique pure ; que la lutte de la médecine, même quand il n'y a plus d'espoir. Et ce magnifique exemple que nous donnent les Finlandais qui, dans les maisons de vieillards, font apprendre à chacun un métier ou un métier nouveau.

La richesse contemporaine permet de gaspiller. C'est notre droit, notre luxe. Mais la faible tenue de notre civilisation se mesure au fait que l'on gaspille beaucoup de biens sans joie ; et surtout que l'on dilapide des forces, que l'on galvaude des énergies sans qu'elles soient créatrices. Nous nous offrons peu le luxe de libertés nouvelles.

Comment peut-on être un musicien compositeur ?

Subvention à un orchestre

Le Conseil d'Etat vaudois vient de publier un exposé des motifs pour justifier l'augmentation de la subvention cantonale à l'Orchestre de chambre de Lausanne. Si l'on néglige les très modestes recettes d'abonnements et de billets vendus, pour l'essentiel les ressources de l'orchestre sont actuellement fournies par la Commune de Lausanne (338 000 francs), l'Etat de Vaud (144 000 francs), la radio (327 000 francs), soit au total 809 000 francs. L'Etat de Vaud, s'il est suivi par le Grand Conseil, augmentera sa subvention de 79 000 francs ; la Ville de Lausanne modifiera probablement son montant, bref nous ne serons plus très loin du million.

Cette somme sera simplement suffisante pour payer, correctement, mais sans plus, les instrumentistes.

Parmi les raisons d'être de cet orchestre — ne voulant pas faire ici de critique musicale, nous ne parlerons pas de la qualité de son répertoire et de ses interprétations — il faut citer la réussite des concerts populaires du dimanche matin : prix du billet, Fr. 1.— A cette occasion, nous avons relevé l'excellent travail de préparation dont le Centre d'éducation ouvrière donne l'exemple en demandant à un critique compétent de préparer par une causerie l'audition des œuvres, à la veille de chaque concert.

Toutes ces précisions pour qu'il soit évident que l'effort des pouvoirs publics, que la réceptivité des auditeurs autorisent à propos de l'activité de l'O.C.L. l'emploi du mot culture, en d'autres circonstances tant galvaudé.

Nous n'avons qu'un regret : c'est que l'effort ainsi consenti pour l'audition musicale n'ait pas son répondant dans un appui, qui de toute façon serait modeste, accordé à la composition musicale.

Le compositeur sourd

Certains compositeurs travaillent à leur table, d'autres au piano ; les uns composent vite, d'autres, lentement, ayant l'inspiration scrupuleuse et raturante. L'écrivain, l'artiste qui travaillent les couleurs et les formes sont, dira-t-on, soumis aux mêmes conditions.

Oui, à une différence près qui est capitale : le compositeur ne peut pas s'entendre. Certes, sa mémoire lui permet d'écouter intérieurement ce qu'il écrit comme on peut se réciter un poème en ne desserrant pas les dents. Mais sans l'orchestre, sans l'éclat ou la sourdine des instruments, il n'a jamais la preuve sonore de la qualité de la partition. Or, cette preuve est essentielle. Pour lui. Et, à défaut d'un vaste public, pour ses critiques. C'est la condition d'un progrès.

Ajoutons encore que le langage musical que choisira le compositeur peut créer des obstacles supplémentaires à une éventuelle audition. Pour l'écrivain, une langue difficile, une œuvre volumineuse n'empêchent pas que son texte sera, sinon édité, du moins dactylographié, et par conséquent lu, c'est-à-dire qu'il existera. Mais l'écriture musicale choisie, le volume orchestral ou vocal exigé peuvent enlever à une œuvre toute chance de passer du signe à la signification, de la note écrite au son. Dans l'art musical, la première audition a donc une importance décisive. Que d'obstacles avant de pouvoir donner un corps à sa pensée musicale ! Matériels, d'abord. Sait-on comment le compositeur doit se débrouiller ?

L'établissement du matériel

Il doit recopier d'abord son premier manuscrit. Il procède en général par décalque à l'aide d'une feuille du format partition transparente. Une fois le texte établi, on tire des photocopies. Quelques rares compositeurs peuvent faire photocopier directement

leurs manuscrits ; ainsi on trouve dans le commerce la reproduction de manuscrits de Frank Martin. C'est là un travail lent, difficile, qu'on ne peut pas confier à un copiste.

Imaginons une œuvre modeste : un chœur, deux solistes, un récitant, un quintette à cordes et un orgue. Il faudra tirer d'abord cinq partitions complètes : pour le chef, l'organiste et le récitant, plus le compositeur (bien sûr), la Suisa (pour les droits d'auteur dont nous reparlerons) et éventuellement une sixième pour « Pro Helvetia » (quand on est assez optimiste pour croire à une subvention). Pour le chœur, autant de petites partitions qu'il y a de chanteurs, complétées pour les solistes.

Quand tout semble prêt, interviennent encore les corrections de la dernière heure. Vous ne corrigez qu'une seule mesure de la partition d'orgue et vous passez une heure à coller de petits bouts de papiers, avec risques renouvelés d'erreurs, doigts poisseux, humeurs, nerfs. Au total, quelque quatre cents francs de frais de matériel, et deux cents heures de travail pour établir les partitions.

Après quoi, vous tentez de placer l'œuvre, de la faire lire. Et si vous avez cette chance, restent les frais de concert qui sont variables selon que l'œuvre est donnée intégralement par un ensemble qui a des frais fixes, devant de toute façon assumer un certain nombre de concerts, ou par un ensemble constitué partiellement pour cette seule exécution. L'accumulation de ces difficultés pourrait décourager les meilleures volontés. En regard, quel soutien ?

Les appuis

Droits d'auteur. La Suisa calibre l'œuvre selon un barème délicat évaluant le nombre des solistes, l'importance de l'orchestre, le genre de la composition, sa durée. Pour une audition unique qui aura attiré quelques centaines d'amateurs de musique, les droits représentent trois fois rien. La radio acceptera après quelques démarches de diffuser l'œuvre. Tout compris, le compositeur touchera quelques dizaines de francs.

Mais l'essentiel, ce n'est pas le cachet. Un compositeur ne cherche pas la fortune comme un créateur de disques yé-yé. Ce qui compte c'est qu'il puisse être joué ; même pas pour connaître la notoriété, la gloire, mais pour pouvoir aller de l'avant.

Créer des conditions qui encouragent la composition musicale n'est pas si difficile. Revenons aux subventions accordées à l'O.C.L. Très sagement et libéralement, les collectivités assortissent leurs subventions de très peu d'exigences. Les concerts populaires en sont une, heureuse. L'obligation de créer un certain nombre d'œuvres originales, en assumant les frais exceptionnels d'une première, relativement peu élevés d'ailleurs, comparés à l'entretien d'un orchestre, devrait en être une autre, de même que, dans le cahier des charges d'un chef, devrait figurer un certain nombre d'heures obligatoirement consacrées à la lecture de manuscrits.

Une telle condition ne répondrait pas, certes, à toutes les situations. La musique chorale, la musique religieuse demanderaient d'autres formes d'encouragements. Ils existent pour des arts comme la sculpture et la peinture qui bénéficient des commandes officielles pour la décoration de chaque construction publique. Mais on ne va pas limiter la musique aux commandes officielles de cantates commémoratives. Il faudrait simplement disposer d'un fond aux ressources suffisantes pour rendre possible toute création originale digne d'intérêt.

La création musicale, encore un parent pauvre, pauvre parmi les plus pauvres dans notre société d'abondance. Il suffirait de peu de choses pour corriger cette injustice : un très faible pourcentage des sommes qui, à bon escient, sont consacrées à l'interprétation et à la consommation des œuvres du répertoire.